

Arrêté du 13 janvier 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales-Aude

NOR : JUSF1701461A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier KM/CEP/CC /2016/N°1164 du 15 décembre 2016 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales-Aude demandant la nomination de Mme Christelle COSSIN en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales-Aude ;

Considérant le courrier PA/CP N° 6731 du 19 décembre 2016 de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud, demandant la nomination de Mme Christelle COSSIN en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales-Aude,

ARRÊTE

Article 1

Mme Christelle COSSIN, secrétaire administrative titulaire, est nommée, à compter du 16 janvier 2017, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales-Aude, en remplacement de Mme Céline PERAZZIO, qui a obtenu sa mutation.

Article 2

Compte tenu du montant des dépenses de la régie d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales-Aude en 2016, le montant de l'avance au titre de 2017 consentie à Mme Christelle COSSIN, régisseur d'avances et de recettes, s'élève à 15 000 euros. Le montant du cautionnement qui lui est imposé est fixé à 1 800 euros.

Article 3

L'arrêté NOR : JUSF1624697A du 30 août 2016 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales-Aude est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 13 janvier 2017.

Pour le ministre, et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
L'adjoint au sous-directeur du pilotage et de
l'optimisation des moyens,

Ludovic FOURCROY